

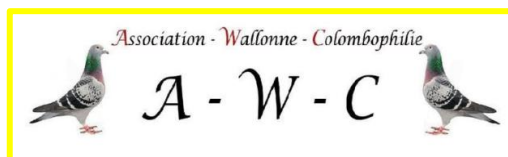
AWC – Largage des amarres postposé !



Ce 31 octobre, en terre brabançonne wallonne, l'Association wallonne de Colombophilie tenait une assemblée générale qui se résumait, à la lecture de l'ordre du jour, bigrement à une passation de pouvoir entre les mandataires provinciaux des législatures sortante et entrante. De sérieuses discussions sur des points sensibles étaient annoncées. Invité pour la circonstance, « Coulon Futé » se montra un auditeur des plus attentifs.

Coup de sifflet ! Le lézard mue. Peu de gens ignore ce phénomène que la nature lui réserve. Par ce processus, il perd sa vieille peau pour laisser place, en une semaine, à une neuve qui l'autorise de grandir. La RFCB et les structures de sa hiérarchie officialisent, du 31 octobre au 3 novembre 2025, le renouvellement de leurs instances respectives. Ce qui ne peut à vrai dire que s'assimiler à une mue drastique à la seule évocation des récents résultats des élections statutaires dont le dossier se clôturera ce 3 novembre à Halle au terme de l'approbation des verdicts du scrutin par l'Assemblée Générale Nationale sortante. A cette date, le tintement de la cloche - tant attendu par les mandataires entrants - annoncera l'entame officielle de la législature 2025-2031. Ce qui, en d'autres mots, traduira que la campagne électorale entrera en léthargie pour six années, des années cependant non dépourvues de risques. En effet, les « heureux élus » sont dès à présent attendus au tournant. Et ce, pour leur travail réalisé, la concrétisation de leurs promesses électorales, le développement d'une gestion prospective. En un mot, pour leur démarche de réflexion entreprise à des fins de rendre sécuriser l'avenir incertain de la colombophilie. .

Stratégie recommandée. Parmi l'assemblée présente mixant mandataires sortants et entrants, euphorie et mélancolie, seuls deux sortants, en l'occurrence le Luxembourgeois **Patrick Cherain** et le Brabançon wallon **Denis Sapin** sont, au sortir du scrutin, assurés de poursuivre, de 2025 à 2031, leurs parcours respectifs dans les rangs de l'AWC.



Job conséquent. L'ordre du jour retenu pour cette assemblée générale comprenait six points

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12/08/2025 et de l'assemblée générale extraordinaire du 16/10/2025.
2. Présentation et approbation des comptes AWC 2025.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Election des nouveaux mandataires au sein de l'Organe d'administration (O.a.).
5. Désignation des différents postes au sein de l'AWC.
6. Journée de l'AWC – 11/01/2026.

Entrée cérémoniale. Peu avant 11 heures, le local, des plus innovants et fonctionnels réservé à la pratique colombophile de la société de Perwez-Ramillies, accueillait l'arrivée simultanée des nouveaux mandataires sortis des urnes. **Pierre Titart** avait pris soin d'annoncer une arrivée plus tardive, **Etienne Charlier** de donner procuration à **Charles Nicolas** (absence excusée). Ce long défilé, à l'allure majestueuse, prenait soin de serrer la main de leurs pairs sortants regroupés sans oublier les chroniqueurs colombophiles présents. **Jean-Pierre Palm**,



arrivé au préalable, retrouvait un siège de mandataire après avoir démissionné au début 2021. **Jacques Mayeur** était excusé et avait, de son côté, donné procuration à **Denis Sapin**.



Les deux « blocs » de mandataires se faisaient face. Une partie de *Stratego*, au parfum latent de défiance, devenait une certitude. Installé à une table voisine, « *Coulon Futé* » s'interrogeait sur la tournure que prendrait le colloque qui, dans les faits, se concentra pendant un très très long temps sur un acteur, non présent, qui joua pendant un certain temps un rôle dans la gestion financière de l'AWC avant de disparaître de la scène publique.



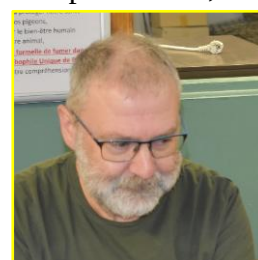
Entrée immédiate dans le vif du sujet. **Denis Sapin**, président sortant de l'AWC, après avoir demandé un temps de recueillement pour le trésorier décédé **Philippe Deneyer**, entérina deux procès-verbaux sans rencontrer la moindre remarque formulée à leur égard. Il invita



ensuite **Patrick Cherain** à aborder la comptabilité (C.F. : un sujet épineux) qu'il reprit pour cas de force majeure. Par respect du souci de transparence émis par les anciens mandataires, le Luxembourgeois expliqua l'historique des comptes AWC. Il annonça au départ l'existence d'un compte Belfius ne recensant aucune transaction faute d'activité financière de l'AWC à l'époque. Ce dernier devint

bloqué et le resta malgré diverses démarches entreprises. L'AWC, devenue acteur sur le front compétitif impliquant des activités financières (concours semi-nationaux, concours national, doublages nationaux...), ne s'avérait plus, aux dires de **Patrick Marsille**, une « coquille vide ». Dans la foulée, un compte « association de fait » Crelan fut ouvert. Trois personnes pouvaient y accéder. Suite à un problème rencontré (C.F. : gestion non appropriée d'un des trois signataires comme évoqué supra), ledit compte Crelan fut fermé suite à la reprise, au cours de 2024, de la facturation par **Patrick Cherain**. Le reliquat financier fut alors transféré sur un nouveau compte Belfius, le seul en activité en 2025.

Inutile de préciser que l'historique financier exposé souleva des réactions parmi les mandataires élus dont notamment celle du Liégeois **Marcel Vandersmissen** ne comprenant pas la présence de l'auteur des faits répréhensibles.



Poursuite dans le vif du sujet. Le choix arrêté d'une société fiduciaire acceptant le dossier soumis par l'AWC contribua à la régularisation comptable délibérément recherchée par les mandataires. Cette dernière était devenue nécessaire suite au scénario financier rencontré compromettant l'élaboration des bilans 2022, 2023 et 2024. Les apprêter nécessita un interne travail de fourmi réalisé par **Patrick Cherain** et **Denis Sapin** à la recherche des pièces justificatives manquantes. Et ce, à des fins de les transmettre à la société fiduciaire. Tous les documents manquants remis entre les mains de cette dernière, les bilans ont été constitués, vont être déposés.



S'en suivirent des réactions en tout genre dont certaines répétées à diverses reprises tout en ne compromettant pas le déroulement de la réunion. Ainsi sont intervenus le Luxembourgeois **Boris Burniat**, les Brabançons wallons **Jean-Pierre Palm** et

Dimitri Seressia, le Liégeois **Frank Emo**, le Namurois **Vincent Colette** et d'autres encore... Le Liégeois **Marcel Vandersmissen** stigmatisant particulièrement la responsabilité des mandataires en poste.. En guise de réponse, **Patrick Cherain** rétorqua que la situation de l'AWC est parfaitement régularisée et que cette dernière dispose à l'heure actuelle d'un avoir de 70.000 €.

Coup d'œil sur 2025. **Patrick Cherain** fit ensuite remarquer que le bilan financier de l'année civile 2025 ne peut être arrêté en fin octobre. Des versements ne sont pas encore effectués pour l'heure par des sociétés. Il fit distribuer différents documents reprenant les nombres de pigeons engagés par société dans les concours AWC 2025, le bénéfice rencontré au sortir de chaque concours AWC 2025, la perte enregistrée sur le Bourges national 2025 pour cause de remises au lendemain successives et de mesures arrêtées en raison de canicule, des contretemps impactant la gestion financière.

A ce stade, un break fut décrété pour permettre à l'assemblée de se restaurer à une heure inaccoutumée en profitant des sandwiches préparés pour la circonstance.

Baisser de rideau inéluctable. Le second acte de l'AG concernait exclusivement la législature AWC 2025-2031 et en particulier la répartition hiérarchique des postes à responsabilités. Cet impératif fut derechef balayé par l'intervention du Liégeois **Marcel Vandersmissen** demandant les raisons pour lesquelles les statuts de l'AWC ont été changés et publiés le matin de la présente AG, en d'autres termes hors contexte électoral. **Patrick Cherain** répondit que la non-publication des comptes 2024 l'interdisait. Des échanges tous azimuts s'en suivirent au point qu'il s'avère laborieux voire fastidieux de tous les reprendre.

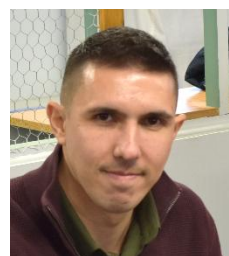
Néanmoins, à titre indicatif, le Hennuyer **Marius Boboc** demanda copie de la reconnaissance de l'AWC par la RFCB, évoqua ensuite la licence RFCB et non AWC. **Patrick Cherain** souligna, d'une part, qu'une licence francophone relève du possible et, d'autre part, que les colombophiles wallons dépendent de la Région Wallonne qui ne connaît comme interlocuteur que l'AWC. Un récent courrier du Ministre-président du gouvernement wallon **Adrien Dolimont** l'atteste.





Le Liégeois **Frank Emo** s'empessa de demander s'il est possible de disposer d'une copie. De son côté, **Patrick Marsille** tint à rappeler les multiples injonctions de la Région wallonne. Et notamment la demande d'obtention de son accord concernant les concours nationaux, les lieux de lâcher, la désignation des personnes habilitées à effectuer un contrôle antidopage... A vrai dire un sentiment de parfum de découverte planait chez certains mandataires.

L'argument fédérateur. La répartition des postes à responsabilités accomplie en amont au sein des nouveaux mandataires était, selon toute vraisemblance, remise en cause par la publication de nouveaux statuts. L'argument d'attendre les nominations, entérinées ce 3 novembre par l'AGN, du vice-président national francophone et des cinq mandataires nationaux francophones fut déterminant pour justifier le lever anticipatif du colloque toujours resté sans éclat de voix. La journée de l'AWC du 11 janvier 2026 constitua l'ultime point abordé. **Patrick Cherain** informa l'assemblée que, à l'heure actuelle, seule la salle était réservée et que la poursuite de l'organisation relève désormais du ressort des nouveaux mandataires. Ce qui fit notamment réagir le Namurois **Charles Nicolas** affirmant que la préparation de la fête reste du domaine des mandataires sortants pour la simple raison d'avoir séjourné à la barre durant la saison 2025.



Prochain épisode ce 26 novembre à 14 heures. A l'ordre du jour, une prévisible révision des statuts AWC, les nominations des membres de l'Organe d'administration, l'organisation de la journée de l'AWC...

Wait and see...

